Covid-19 : Importations exclusives de matériel d'assistance respiratoire en Guyane et aux Antilles françaises, l'Autorité clôt le dossier

Publié le 06 avril 2020

À la suite d'un signalement fait auprès de l'Autorité de la concurrence par une entreprise guyanaise le 30 mars 2020, les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence avaient ouvert une enquête sur les pratiques d'importation exclusive susceptibles d'être mises en œuvre par le groupe Fisher & Paykel Healthcare actif dans la fourniture aux hôpitaux de systèmes et produits respiratoires destinés aux patients atteints de troubles respiratoires, notamment pour les patients atteints du Covid-19.

Le groupe Fisher & Paykel Healthcare a rapidement pris l'initiative, compte tenu du contexte de pandémie actuel et pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement des territoires ultramarins concernés en produits médicaux sensibles, de clarifier les règles de distribution du groupe.

L'Autorité clôture donc l'enquête relative à des pratiques d'importation exclusive dans le secteur du matériel médical à destination des hôpitaux en Guyane et aux Antilles françaises.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 avril 2020

Lire le communiqué